

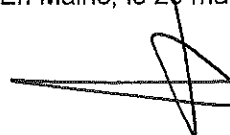
AR PREFECTURE

016-200054047-20170316-2017_03_16_06-DE
Reçu le 29/03/2017

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité

Déclare que **le compte de gestion du budget caisse des écoles de la Commune** dressé, pour l'**exercice 2016** par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 20 mars 2017


Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

